

Acte à classer

01-13mars24

1 En préparation 2 Pour signature 3 Prêt à transmettre 4 En attente retour
Préfecture 5 > AR reçu < 6 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-03-15T09-31-33.04 (MI251637579)

Identifiant unique de l'acte : 062-216206284-20240314-01-13mars24-AI ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Adoption du Budget Primitif 2024

Date de décision : 14/03/2024



Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgétaires

7.1.2. Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du CG)

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : Adoption du Budget Primitif 2024.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 14/03/24 à 10:38

Par VALIN Virginie

Demande de signature

Date 14/03/24 à 10:38

Par VALIN Virginie

Signé

Date 14/03/24 à 10:56

Par ROGER Alain

Transmis

Date 15/03/24 à 09:31

Par VALIN Virginie

Accusé de réception

Date 15/03/24 à 09:38

Publication le : 15/03/24

Executoire le : 15/03/24

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 13 mars 2024

Arrondissement
de LENS

L'an deux mille vingt quatre, le 13 mars, *****

Le Conseil Municipal de la Ville de NOYELLES-sous-LENS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M.ROGER Alain**, Maire, à la suite de la convocation adressée le **07 mars 2024** dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, conformément aux articles L2121-10, 2121-11 et 2121-12 du Code des Collectivités Territoriales. *****

OBJET

Adoption du
Budget Primitif 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Sandra BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Sabine FINEZ, Philippe CERF, Marie-Hélène GUEYDON, Freddy MIETTE, Emmanuelle DHONDT, Jérôme CARON, Adjoints, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Patrice WETISCHEK, Louis ALEXANDRENNE, Alain VANTREPOTTE, Chantal GAUTIER, Françoise LORiot, Jean PERRAULT, Corinne PIETRASZKIEWIECZ, Fatima TORCHI, Karine DOLCZEWSKI, Sabrina ZIANE, Philippe REPERT, Neige-Line DEQUIDT, Audrey OUSSKOU, Conseillers Municipaux. *****

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : MM. Maurice BERNARD (procuration à Alain ROGER), Valérie SIKORA (procuration à Sabine FINEZ), Joëlle COCHEZ (procuration à Neige-Line DEQUIDT), Yannick NOWAK (procuration à Philippe REPERT), Jean-Marc LEBAS (procuration à Freddy MIETTE), Conseillers Municipaux. *****

Monsieur Alain VANTREPOTTE a été désigné secrétaire de séance et a accepté de remplir les fonctions. *****

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif pour l'année 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI l'exposé de son Président,
ADOpte à la majorité le Budget Primitif présenté pour l'année 2024.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous			4
TOTAL	25		4

Adopté à la majorité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et ans susdits. (suivent les signatures). Pour extrait certifié conforme, Noyelles-sous-Lens, le 14 mars 2024.

Accusé de réception en préfecture
062-216206284-20240314_13mars24
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024
LE MAIRE,
A. ROGER

Acte classé

02-13mars24

1 En préparation 2 Pour signature 3 Prêt à transmettre 4 En attente retour
Préfecture 5 AR reçu 6 > Classé <

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-03-15T09-31-33.03 (MI251637578)

Identifiant unique de l'acte : 062-216206284-20240314-02-13mars24-CC (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Adoption des taux de contributions directes

Date de décision : 14/03/2024



Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.2. Fiscalité
7.2.2. Vote de taux

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : Adoption des taux de contributions directes.PDF

Multicanal : Non

Annuler		
Préparé	Date 14/03/24 à 10:39	Par <u>VALIN Virginie</u>
Demande de signature	Date 14/03/24 à 10:39	Par <u>VALIN Virginie</u>
Signé	Date 14/03/24 à 10:56	Par <u>ROGER Alain</u>
Transmis	Date 15/03/24 à 09:31	Par <u>VALIN Virginie</u>
Accusé de réception	Date 15/03/24 à 09:38	
Classé	Date 15/03/24 à 10:34	Par <u>VALIN Virginie</u>

Publication le : 45/03/24

Executoire le : 45/03/24

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 13 mars 2024

Arrondissement
de LENS

L'an deux mille vingt quatre, le 13 mars,*****

Le Conseil Municipal de la Ville de NOYELLES-sous-LENS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M.ROGER Alain**, Maire, à la suite de la convocation adressée le **07 mars 2024** dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, conformément aux articles L2121-10, 2121-11 et 2121-12 du Code des Collectivités Territoriales.*****

OBJET

Adoption des taux de
contributions directs

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Sandra BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Sabine FINEZ, Philippe CERF, Marie-Hélène GUEYDON, Freddy MIETTE, Emmanuelle DHONDT, Jérôme CARON, Adjoints, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Patrice WETISCHEK, Louis ALEXANDRENNE, Alain VANTREPOTTE, Chantal GAUTIER, Françoise LORiot, Jean PERRAULT, Corinne PIETRASZKIEWIECZ, Fatima TORCHI, Karine DOLCZEWSKI, Sabrina ZIANE, Philippe REPERT, Neige-Line DEQUIDT, Audrey OUSSKOU, Conseillers Municipaux.*****

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : MM.Maurice BERNARD (procuration à Alain ROGER), Valérie SIKORA (procuration à Sabine FINEZ), Joëlle COCHEZ (procuration à Neige-Line DEQUIDT), Yannick NOWAK (procuration à Philippe REPERT), Jean-Marc LEBAS (procuration à Freddy MIETTE), Conseillers Municipaux.*****

Monsieur Alain VANTREPOTTE a été désigné secrétaire de séance et a accepté de remplir les fonctions.*****

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer les taux d'impositions directs suivants pour l'année 2024 :

- * taxe foncière sur les propriétés bâties : 60,21 %,
- * taxe foncière sur les propriétés non bâties : 92,41 %,
- * taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13,24 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI l'exposé de son Président,
VOTE les taux d'impositions directs ci-dessus pour l'année
2024.

DIT que les recettes seront encaissées au budget de
l'exercice 2024.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et ans susdits. (suivent
les signatures). Pour extrait certifié conforme, Noyelles-sous-Lens,
le 14 mars 2024.

LE MAIRE,

A.ROGER

Accusé de réception en préfecture
062-216206284-20240314-02-13mars24-CC
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024

Acte classé

03-13mars24

1 En préparation 2 Pour signature 3 Prêt à transmettre 4 En attente retour Préfecture 5 AR reçu 6 > Classé <

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-03-19T14-16-44.00 (MI251717884)

Identifiant unique de l'acte : 062-216206284-20240318-03-13mars24-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Modification de programme - stade Gallet

Date de décision : 18/03/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires

7.1.2. Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du CG)

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : Modification de programme - stade Gallet.PDF

Multicanal : Non

Annuler		
Préparé	Date 18/03/24 à 15:35	Par <u>VALIN Virginie</u>
Demande de signature	Date 18/03/24 à 15:35	Par <u>VALIN Virginie</u>
Signé	Date 19/03/24 à 11:35	Par <u>ROGER Alain</u>
Transmis	Date 19/03/24 à 14:16	Par <u>VALIN Virginie</u>
Accusé de réception	Date 19/03/24 à 14:21	
Classé	Date 20/03/24 à 09:48	Par <u>VALIN Virginie</u>

Publication le : 20/03/24

Executoire le : 20/03/24

Département
du
PAS-de-CALAIS

VILLE DE NOYELLES-sous-LENS

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 13 mars 2024

Arrondissement
de LENS

L'an deux mille vingt quatre, le 13 mars, *****
Le Conseil Municipal de la Ville de NOYELLES-sous-LENS s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M.ROGER Alain**,
Maire, à la suite de la convocation adressée le **07 mars 2024** dont un exemplaire a
été affiché à la porte de la Mairie, conformément aux articles L2121-10, 2121-11 et
2121-12 du Code des Collectivités Territoriales.*****

OBJET

Autorisation de
programme

« Modification »

**STADE
GALLET**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Sandra BLANCHARD,
Jean-Michel SKOTARCZAK, Sabine FINEZ, Philippe CERF, Marie-Hélène
GUEYDON, Freddy MIETTE, Emmanuelle DHONDT, Jérôme CARON,
Adjoint, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Patrice WETISCHEK, Louis
ALEXANDRENNE, Alain VANTREPOTTE, Chantal GAUTIER, Françoise
LORIOT, Jean PERRAULT, Corinne PIETRASZKIEWIECZ, Fatima TORCHI,
Karine DOLCZEWSKI, Sabrina ZIANE, Philippe REPERT, Neige-Line
DEQUIDT, Audrey OUSSKOU, Conseillers Municipaux.*****
ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : MM.Maurice BERNARD (procuration à
Alain ROGER), Valérie SIKORA (procuration à Sabine FINEZ), Joëlle COCHEZ
(procuration à Neige-Line DEQUIDDT), Yannick NOWAK (procuration à
Philippe REPERT), Jean-Marc LEBAS (procuration à Freddy MIETTE),
Conseillers Municipaux.*****

Monsieur Alain VANTREPOTTE a été désigné secrétaire de séance et a
accepté de remplir les fonctions.*****

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal son autorisation de
programme pour le stade Gallet.

Il informe l'assemblée de la situation au 15 mars 2023.

Autorisations de programme	2017 réalisée	2018 réalisée	2019 réalisée	2020 réalisée	2021 réalisée
3 703 782,47 €	80 593,16 €	111 830,76 €	1 166 918,37 €	1 791 125,53 €	490 403,37 €

2022 réalisée	2023
56 907,85 €	6 003,43 €

Accusé de réception en préfecture
062-216206284-20240318-03-13mars24-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

Il propose de modifier la répartition de la façon suivante et d'ajouter une année.

Autorisations de programme	2017 réalisée	2018 réalisée	2019 réalisée	2020 réalisée	2021 réalisée
3 703 782,47 €	80 593,16 €	111 830,76 €	1 166 918,37 €	1 791 125,53 €	490 403,37 €

2022 réalisée	2023 réalisée	2024
56 907,85 €	3 413,37 €	2 590,06 €

Monsieur Le Maire sollicite l'autorisation à l'assemblée de modifier la répartition des crédits de paiement comme énoncé ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI l'exposé de son Président,
AUTORISE Monsieur Le Maire à modifier la répartition comme énoncée ci-dessus et d'ajouter une année.

DIT que les dépenses seront imputées au budget 2024 de la commune.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et ans susdits. (suivent les signatures).
Pour extrait certifié conforme, Noyelles-sous-Lens, le 14 mars 2024.

LE MAIRE,

A.ROGER

Accusé de réception en préfecture
062-216206284-20240318-03-13mars24-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

Acte classé

04-13mars24

1 En préparation 2 Pour signature 3 Prêt à transmettre 4 En attente retour
Préfecture 5 AR reçu 6 > Classé <

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-03-19T14-16-44.01 (MI251717885)

Identifiant unique de l'acte : 062-216206284-20240318-04-13mars24-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Modification autorisation de programme - vidéoprotection

Date de décision : 18/03/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgétaires

7.1.2. Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du CG)

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [Modification autorisation de programme -
vidéoprotection.PDF](#) Multicanal : Non

Annuler		
Préparé	Date 18/03/24 à 15:36	Par VALIN Virginie
Demande de signature	Date 18/03/24 à 15:36	Par VALIN Virginie
Signé	Date 19/03/24 à 11:35	Par ROGER Alain
Transmis	Date 19/03/24 à 14:16	Par VALIN Virginie
Accusé de réception	Date 19/03/24 à 14:21	
Classé	Date 20/03/24 à 10:10	Par VALIN Virginie

Publication le : 20/03/24

Executoire le : 20/03/24

Département
du
PAS-de-CALAIS

VILLE DE NOYELLES-sous-LENS

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 13 mars 2024

Arrondissement
de LENS

L'an deux mille vingt quatre, le 13 mars,*****
Le Conseil Municipal de la Ville de NOYELLES-sous-LENS s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M.ROGER Alain, Maire, à la suite de la convocation adressée le
07 mars 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
conformément aux articles L2121-10, 2121-11 et 2121-12 du Code des
Collectivités Territoriales.*****

OBJET

Autorisation de
programme

« Modification »

VIDEOPROTECTION

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Sandra
BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Sabine FINEZ, Philippe
CERF, Marie-Hélène GUEYDON, Freddy MIETTE, Emmanuelle
DHONDT, Jérôme CARON, Adjoints, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN,
Patrice WETISCHEK, Louis ALEXANDRENNE, Alain VANTREPOTTE,
Chantal GAUTIER, Françoise LORIOT, Jean PERRAULT, Corinne
PIETRASZKIEWIECZ, Fatima TORCHI, Karine DOLCZEWSKI, Sabrina
ZIANE, Philippe REPERT, Neige-Line DEQUIDT, Audrey OUSSKOU,
Conseillers Municipaux.*****

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : MM.Maurice BERNARD
(procuration à Alain ROGER), Valérie SIKORA (procuration à Sabine
FINEZ), Joëlle COCHEZ (procuration à Neige-Line DEQUIDT),
Yannick NOWAK (procuration à Philippe REPERT), Jean-Marc LEBAS
(procuration à Freddy MIETTE), Conseillers Municipaux.*****

Monsieur Alain VANTREPOTTE a été désigné secrétaire de séance
et a accepté de remplir les fonctions.*****

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal son autorisation
de programme dénommée « vidéoprotection ».

Il informe l'assemblée de la situation au 15 mars 2023 :

Autorisation de programme	Crédits de paiement			
	2020	2021 réalisé	2022 réalisé	2023
300 000 €		162 465,84 €	14 839,20 €	122 694,96 €

Accusé de réception en préfecture
062-216206284-20240318-04-13mars24-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

Il propose de modifier la répartition des crédits de paiements de la façon suivante et d'ajouter une année :

Autorisation de programme	Crédits de paiement				
	2020	2021 réalisé	2022 réalisé	2023 réalisé	2024
300 000 €		162 465,84 €	14 839,20 €	0 €	122 694,96 €

Monsieur Le Maire sollicite l'autorisation à l'assemblée de modifier la répartition des crédits de paiement comme énoncé ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI l'exposé de son Président,
AUTORISE Monsieur Le Maire à modifier la répartition comme énoncée ci-dessus et d'ajouter une année.

DIT que les dépenses seront imputées au budget de l'exercice 2024.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et ans susdits. (suivent les signatures). Pour extrait certifié conforme, Noyelles-sous-Lens, le 14 mars 2024.

LE MAIRE,

A.ROGER

Acte classé

05-13mars24

1 2 3 4 5 6
En préparation Pour signature Prêt à transmettre En attente retour
Préfecture AR reçu > Classé <

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-03-19T14-16-44.02 (MI251717886)

Identifiant unique de l'acte : 062-216206284-20240318-05-13mars24-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Modification autorisation de programme - rachat EPF
- rue Joseph Haÿ et Impasse Lheureux

Date de décision : 18/03/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires

7.1.2. Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du CG)

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : Modification autorisation de programme - rachat EPF - rue Joseph Haÿ et Impasse Lheureux.PDF Multicanal : Non

Annuler		
Préparé	Date 18/03/24 à 15:36	Par <u>VALIN Virginie</u>
Demande de signature	Date 18/03/24 à 15:36	Par <u>VALIN Virginie</u>
Signé	Date 19/03/24 à 11:35	Par <u>ROGER Alain</u>
Transmis	Date 19/03/24 à 14:16	Par <u>VALIN Virginie</u>
Accusé de réception	Date 19/03/24 à 14:21	
Classé	Date 20/03/24 à 10:11	Par <u>VALIN Virginie</u>

Publication le : 20/03/24

Executoire le : 20/03/24

Département
du
PAS-de-CALAIS

VILLE DE NOYELLES-sous-LENS

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 13 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 13 mars, *****

Arrondissement
de LENS

Le Conseil Municipal de la Ville de NOYELLES-sous-LENS s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M.ROGER Alain, Maire, à la suite de la convocation adressée le
07 mars 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
conformément aux articles L2121-10, 2121-11 et 2121-12 du Code des
Collectivités Territoriales.*****

OBJET

Autorisation de
programme

« Modification »

Rachat EPF

Rue Joseph Haÿ et
Impasse Lheureux

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Sandra
BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Sabine FINEZ, Philippe
CERF, Marie-Hélène GUEYDON, Freddy MIETTE, Emmanuelle
DHONDT, Jérôme CARON, Adjoints, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN,
Patrice WETISCHEK, Louis ALEXANDRENNE, Alain VANTREPOTTE,
Chantal GAUTIER, Françoise LORIOT, Jean PERRAULT, Corinne
PIETRASZKIEWIECZ, Fatima TORCHI, Karine DOLCZEWSKI, Sabrina
ZIANE, Philippe REPERT, Neige-Line DEQUIDT, Audrey OUSSKOU,
Conseillers Municipaux.*****

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : MM.Maurice BERNARD
(procuration à Alain ROGER), Valérie SIKORA (procuration à Sabine
FINEZ), Joëlle COCHEZ (procuration à Neige-Line DEQUIDDT),
Yannick NOWAK (procuration à Philippe REPERT), Jean-Marc LEBAS
(procuration à Freddy MIETTE), Conseillers Municipaux.*****

Monsieur Alain VANTREPOTTE a été désigné secrétaire de séance
et a accepté de remplir les fonctions.*****

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal son autorisation
de programme pour « rachat Établissement Public Foncier ».

Il informe l'assemblée de la situation au 15 mars 2023.

Autorisation de programme	Crédits de paiement			
	2021 réalisé	2022 réalisé	2023	2024
804 588 €	12 588,00 €	0 €	568 000,00 €	224 000,00 €

Il propose de modifier la répartition de la façon suivante :

Autorisation de programme	Crédits de paiement			
	2021 réalisé	2022 réalisé	2023 réalisé	2024
804 588 €	12 588,00 €	0 €	566 793,80 €	225 206,20 €

Monsieur Le Maire sollicite l'autorisation à l'assemblée de modifier
la répartition des crédits de paiement comme énoncé ci-dessus.

Accusé de réception en préfecture
062-216206284-20240318-05-13mars24-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI l'exposé de son Président,
AUTORISE Monsieur Le Maire à modifier la répartition comme
énoncée ci-dessus et d'ajouter une année.

DIT que les dépenses seront imputées au budget de l'exercice 2024.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et ans susdits. (suivent les signatures). Pour extrait certifié conforme, Noyelles-sous-Lens, le 14 mars 2024.

LE MAIRE,

A.ROGER

Acte classé

06-13mars24

1 En préparation 2 Pour signature 3 Prêt à transmettre 4 En attente retour
Préfecture 5 AR reçu 6 > Classé <

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-03-19T14-16-45.00 (MI251717888)

Identifiant unique de l'acte : 062-216206284-20240318-06-13mars24-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Modification autorisation de programme - rachat EPF
- opération centre ville
Date de décision : 18/03/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

- 7. Finances locales
- 7.1. Decisions budgetaires
- 7.1.2. Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du CG)

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : Modification autorisation de programme - rachat EPF - opération centre ville.PDF Multicanal : Non

Annuler		
Préparé	Date 18/03/24 à 15:37	Par <u>VALIN Virginie</u>
Demande de signature	Date 18/03/24 à 15:37	Par <u>VALIN Virginie</u>
Signé	Date 19/03/24 à 11:35	Par <u>ROGER Alain</u>
Transmis	Date 19/03/24 à 14:16	Par <u>VALIN Virginie</u>
Accusé de réception	Date 19/03/24 à 14:21	
Classé	Date 20/03/24 à 10:13	Par <u>VALIN Virginie</u>

Publication le : 20/03/24

Executoire le : 20/03/24

Département
du
PAS-de-CALAIS

VILLE DE NOYELLES-sous-LENS

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 13 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 13 mars, *****

Arrondissement
de LENS

Le Conseil Municipal de la Ville de NOYELLES-sous-LENS s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M.ROGER Alain, Maire, à la suite de la convocation adressée le
07 mars 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
conformément aux articles L2121-10, 2121-11 et 2121-12 du Code des
Collectivités Territoriales.*****

OBJET

Autorisation de
programme

« Modification »

Rachat EPF

Opération centre ville

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Sandra
BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Sabine FINEZ, Philippe
CERF, Marie-Hélène GUEYDON, Freddy MIETTE, Emmanuelle
DHONDT, Jérôme CARON, Adjoints, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN,
Patrice WETISCHEK, Louis ALEXANDRENNE, Alain VANTREPOTTE,
Chantal GAUTIER, Françoise LORIOT, Jean PERRAULT, Corinne
PIETRASZKIEWIECZ, Fatima TORCHI, Karine DOLCZEWSKI, Sabrina
ZIANE, Philippe REPERT, Neige-Line DEQUIDT, Audrey OUSSKOU,
Conseillers Municipaux.*****

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : MM.Maurice BERNARD
(procuration à Alain ROGER), Valérie SIKORA (procuration à Sabine
FINEZ), Joëlle COCHEZ (procuration à Neige-Line DEQUIDDT),
Yannick NOWAK (procuration à Philippe REPERT), Jean-Marc LEBAS
(procuration à Freddy MIETTE), Conseillers Municipaux.*****

Monsieur Alain VANTREPOTTE a été désigné secrétaire de séance
et a accepté de remplir les fonctions.*****

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal son autorisation
de programme pour « rachat Établissement Public Foncier ».

Il informe l'assemblée de la situation au 15 mars 2023.

Autorisation de programme	Crédits de paiement		
	2023	2024	2025
432 000 €	144 000 €	144 000 €	144 000 €

Il propose d'augmenter l'autorisation de programme de la façon
suivante et d'ajouter une année.

Autorisation de programme	Crédits de paiement			
	2023	2024	2025	2026
480 000 €	0 €	110 000 €	110 000 €	260 000 €

Monsieur Le Maire sollicite l'autorisation à l'assemblée de modifier
la répartition des crédits de paiement comme énoncé ci-dessus.

Accusé de réception en préfecture
062-216206284-20240318-06-13mars24-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI l'exposé de son Président,
AUTORISE Monsieur Le Maire à modifier la répartition comme énoncée ci-dessus et d'ajouter une année.

DIT que les dépenses seront imputées au budget de l'exercice 2024 et des années suivantes.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et ans susdits. (suivent les signatures). Pour extrait certifié conforme, Noyelles-sous-Lens, le 14 mars 2024.

LE MAIRE,

A.ROGER

Acte classé

07-13mars24

1 2 3 4 5 6
En préparation Pour signature Prêt à transmettre En attente retour
Préfecture AR reçu > Classé <

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-03-19T14-16-45.01 (MI251717893)

Identifiant unique de l'acte : 062-216206284-20240318-07-13mars24-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Création autorisation programme - rénovation énergétique
complexe sportif Léo Lagrange

Date de décision : 18/03/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires

7.1.2. Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du CG)

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : Création autorisation programme -
rénovation énergétique complexe sportif
Léo Lagrange.PDF

Multicanal : Non

Annuler		
Préparé	Date 18/03/24 à 15:37	Par <u>VALIN Virginie</u>
Demande de signature	Date 18/03/24 à 15:37	Par <u>VALIN Virginie</u>
Signé	Date 19/03/24 à 11:35	Par <u>ROGER Alain</u>
Transmis	Date 19/03/24 à 14:16	Par <u>VALIN Virginie</u>
Accusé de réception	Date 19/03/24 à 14:22	
Classé	Date 20/03/24 à 10:14	Par <u>VALIN Virginie</u>

Publication le : 20/03/24

Executoire le : 20/03/24

Département
du
PAS-de-CALAIS

VILLE DE NOYELLES-sous-LENS

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 13 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 13 mars, *****

Arrondissement
de LENS

Le Conseil Municipal de la Ville de NOYELLES-sous-LENS s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M.ROGER Alain, Maire, à la suite de la convocation adressée le
07 mars 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
conformément aux articles L2121-10, 2121-11 et 2121-12 du Code des
Collectivités Territoriales.*****

OBJET

Création
autorisation de
programme

Rénovation énergétique
complexe sportif
Léo Lagrange

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Sandra
BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Sabine FINEZ, Philippe
CERF, Marie-Hélène GUEYDON, Freddy MIETTE, Emmanuelle
DHONDT, Jérôme CARON, Adjoints, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN,
Patrice WETISCHEK, Louis ALEXANDRENNE, Alain VANTREPOTTE,
Chantal GAUTIER, Françoise LORIOT, Jean PERRAULT, Corinne
PIETRASZKIEWIECZ, Fatima TORCHI, Karine DOLCZEWSKI, Sabrina
ZIANE, Philippe REPERT, Neige-Line DEQUIDT, Audrey OUSSKOU,
Conseillers Municipaux.*****

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : MM.Maurice BERNARD
(procuration à Alain ROGER), Valérie SIKORA (procuration à Sabine
FINEZ), Joëlle COCHEZ (procuration à Neige-Line DEQUIDDT),
Yannick NOWAK (procuration à Philippe REPERT), Jean-Marc LEBAS
(procuration à Freddy MIETTE), Conseillers Municipaux.*****

Monsieur Alain VANTREPOTTE a été désigné secrétaire de séance
et a accepté de remplir les fonctions.*****

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre
de la prévision pluriannuelle des investissements, il y a lieu de créer une
autorisation de programme pour la rénovation énergétique du Complexe
Sportif Léo Lagrange.

Autorisation de programme	Crédits de paiement		
	2024	2025	2026
3 120 000 €	150 000 €	500 000 €	2 470 000 €

Il demande l'autorisation à l'assemblée de créer une autorisation de
programme pour la rénovation énergétique du complexe sportif Léo
Lagrange.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI l'exposé de son Président,
AUTORISE Monsieur Le Maire à créer une autorisation de programme pour la rénovation énergétique du complexe sportif Léo Lagrange.

DIT que les dépenses seront imputées au budget de l'exercice 2024 et des années suivantes.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et ans susdits. (suivent les signatures). Pour extrait certifié conforme, Noyelles-sous-Lens, le 14 mars 2024.

LE MAIRE,

A.ROGER

Acte classé

08-13mars24

1 En préparation 2 Pour signature 3 Prêt à transmettre 4 En attente retour
Préfecture 5 AR reçu 6 > Classé <

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-03-19T14-16-45.03 (MI251717896)

Identifiant unique de l'acte : 062-216206284-20240318-08-13mars24-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Créations de deux emplois permanents

Date de décision : 18/03/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.1. Création de poste, délibérations

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : Créations de deux emplois permanents.PDF

Multicanal : Non

Annuler		
Préparé	Date 18/03/24 à 15:38	Par <u>VALIN Virginie</u>
Demande de signature	Date 18/03/24 à 15:38	Par <u>VALIN Virginie</u>
Signé	Date 19/03/24 à 11:35	Par <u>ROGER Alain</u>
Transmis	Date 19/03/24 à 14:16	Par <u>VALIN Virginie</u>
Accusé de réception	Date 19/03/24 à 14:23	
Classé	Date 20/03/24 à 10:15	Par <u>VALIN Virginie</u>

Publication le : 20/03/24

Executoire le : 20/03/24

Département
du
PAS-de-CALAIS

VILLE DE NOYELLES-sous-LENS

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 13 mars 2024

Arrondissement
de LENS

L'an deux mille vingt quatre, le 13 mars, *****

Le Conseil Municipal de la Ville de NOYELLES-sous-LENS s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M.ROGER Alain, Maire, à la suite de la convocation adressée le
07 mars 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
conformément aux articles L2121-10, 2121-11 et 2121-12 du Code des
Collectivités Territoriales.*****

OBJET

Créations de deux
emplois permanents

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Sandra
BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Sabine FINEZ, Philippe
CERF, Marie-Hélène GUEYDON, Freddy MIETTE, Emmanuelle
DHONDT, Jérôme CARON, Adjoints, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN,
Patrice WETISCHEK, Louis ALEXANDRENNE, Alain VANTREPOTTE,
Chantal GAUTIER, Françoise LORIOT, Jean PERRAULT, Corinne
PIETRASZKIEWIECZ, Fatima TORCHI, Karine DOLCZEWSKI, Sabrina
ZIANE, Philippe REPERT, Neige-Line DEQUIDT, Audrey OUSSKOU,
Conseillers Municipaux.*****

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : MM.Maurice BERNARD
(procuration à Alain ROGER), Valérie SIKORA (procuration à Sabine
FINEZ), Joëlle COCHEZ (procuration à Neige-Line DEQUIDDT),
Yannick NOWAK (procuration à Philippe REPERT), Jean-Marc LEBAS
(procuration à Freddy MIETTE), Conseillers Municipaux.*****

Monsieur Alain VANTREPOTTE a été désigné secrétaire de séance
et a accepté de remplir les fonctions.*****

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire
de créer 2 emplois permanents en raison de la nécessité de renforcer les
missions suivantes :

- 1 emploi d'agent en charge de la gestion, du suivi des marchés publics
et des subventions,
- 1 emploi d'agent en charge du suivi de l'exécution budgétaire, de la
gestion active de la dette et de la trésorerie.

Ces emplois doivent être pourvu par des agents titulaires au grade de
rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B, dans la filière administrative.

Le temps de travail est fixé à 35 heures.

Le tableau des effectifs est modifié en ce sens.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI l'exposé de son Président,
AUTORISE Monsieur Le Maire à créer 2 emplois permanents de
rédacteur.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et ans susdits. (suivent les signatures). Pour extrait certifié conforme, Noyelles-sous-Lens, le 14 mars 2024.

LE MAIRE,

A.ROGER

Acte classé

09-13mars24

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	AR reçu	> Classé <

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-03-19T14-16-45.04 (MI251717898)

Identifiant unique de l'acte : 062-216206284-20240318-09-13mars24-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Subvention exceptionnelle - sortie pédagogique école primaire Jean Rostand CM1

Date de décision : 18/03/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : Subvention exceptionnelle - sortie pédagogique école primaire Jean Rostand CM1.PDF

Multicanal : Non

Annuler		
Préparé	Date 18/03/24 à 15:39	Par <u>VALIN Virginie</u>
Demande de signature	Date 18/03/24 à 15:39	Par <u>VALIN Virginie</u>
Signé	Date 19/03/24 à 11:35	Par <u>ROGER Alain</u>
Transmis	Date 19/03/24 à 14:16	Par <u>VALIN Virginie</u>
Accusé de réception	Date 19/03/24 à 14:23	
Classé	Date 20/03/24 à 10:20	Par <u>VALIN Virginie</u>

Publication le : 20/03/24

Executoire le : 20/03/24

Département
du
PAS-de-CALAIS

VILLE DE NOYELLES-sous-LENS

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 13 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 13 mars, *****

Arrondissement
de LENS

Le Conseil Municipal de la Ville de NOYELLES-sous-LENS s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M.ROGER Alain, Maire, à la suite de la convocation adressée le
07 mars 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
conformément aux articles L2121-10, 2121-11 et 2121-12 du Code des
Collectivités Territoriales.*****

OBJET

Subvention
exceptionnelle

Sortie pédagogique

Ecole primaire
Jean Rostand - CM1

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Sandra
BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Sabine FINEZ, Philippe
CERF, Marie-Hélène GUEYDON, Freddy MIETTE, Emmanuelle
DHONDT, Jérôme CARON, Adjoints, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN,
Patrice WETISCHEK, Louis ALEXANDRENNE, Alain VANTREPOTTE,
Chantal GAUTIER, Françoise LORIOT, Jean PERRAULT, Corinne
PIETRASZKIEWIECZ, Fatima TORCHI, Karine DOLCZEWSKI, Sabrina
ZIANE, Philippe REPERT, Neige-Line DEQUIDT, Audrey OUSSKOU,
Conseillers Municipaux.*****

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : MM.Maurice BERNARD
(procuration à Alain ROGER), Valérie SIKORA (procuration à Sabine
FINEZ), Joëlle COCHEZ (procuration à Neige-Line DEQUIDT),
Yannick NOWAK (procuration à Philippe REPERT), Jean-Marc LEBAS
(procuration à Freddy MIETTE), Conseillers Municipaux.*****

Monsieur Alain VANTREPOTTE a été désigné secrétaire de séance
et a accepté de remplir les fonctions.*****

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que l'équipe enseignante
de l'école Jean Rostand a décidé d'organiser une sortie le
lundi 11 mars 2024 au Musée ARKEOS de Douai.

Cette sortie permettra d'aborder « l'étude d'œuvre en lien avec leur
contexte historique ».

Cette sortie concernera, les deux classes de CM1 de Mme
SENECHAL et Mme DRICI soit 43 élèves.

L'équipe éducative sera composée 5 personnes (2 Enseignants + 1
AHEH et 2 parents).

Budget prévisionnel :

* **Dépenses :**

Activités animation / Matériel	360,00 euros
Transport aller / retour	320,00 euros

Dépenses totales 680,00 euros

*** Recettes :**

Coopératives des deux classes	170,80 euros
Demande de subvention exceptionnelle à la commune à hauteur de 4 € / enfant	172,00 euros
Ressources écoles / coopérative OCCE	337,20 euros
Recettes totales	680,00 euros

- Fixant la participation à 4 euros / enfant soit 172 euros, au titre de l'année 2023/2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI l'exposé de son Président,
AUTORISE Monsieur Le Maire à octroyer une subvention
exceptionnelle d'un montant de 172 €.

DIT que les dépenses seront imputées sur le budget 2024.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et ans susdits. (suivent les signatures). Pour extrait certifié conforme, Noyelles-sous-Lens, le 14 mars 2024.

LE MAIRE,

A.ROGER

Acte classé

10-13mars24

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	AR reçu	> Classé <

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-03-19T14-16-45.02 (MI251717894)

Identifiant unique de l'acte : 062-216206284-20240318-10-13mars24-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Subvention exceptionnelle - sortie pédagogique école
primaire Jean Rostand CE2
Date de décision : 18/03/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : Subvention exceptionnelle - sortie
pédagogique école primaire Jean
Rostand CE2.PDF

Multicanal : Non

Annuler		
Préparé	Date 18/03/24 à 15:39	Par <u>VALIN Virginie</u>
Demande de signature	Date 18/03/24 à 15:39	Par <u>VALIN Virginie</u>
Signé	Date 19/03/24 à 11:35	Par <u>ROGER Alain</u>
Transmis	Date 19/03/24 à 14:16	Par <u>VALIN Virginie</u>
Accusé de réception	Date 19/03/24 à 14:22	
Classé	Date 20/03/24 à 10:16	Par <u>VALIN Virginie</u>

Publication le : 20/03/24

Executoire le : 20/03/24

Département
du
PAS-de-CALAIS

VILLE DE NOYELLES-sous-LENS

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 13 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 13 mars, *****

Arrondissement
de LENS

Le Conseil Municipal de la Ville de NOYELLES-sous-LENS s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M.ROGER Alain, Maire, à la suite de la convocation adressée le
07 mars 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
conformément aux articles L2121-10, 2121-11 et 2121-12 du Code des
Collectivités Territoriales.*****

OBJET

Subvention
exceptionnelle

Sortie pédagogique

Ecole primaire
Jean Rostand - CE2

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Sandra
BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Sabine FINEZ, Philippe
CERF, Marie-Hélène GUEYDON, Freddy MIETTE, Emmanuelle
DHONDT, Jérôme CARON, Adjoints, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN,
Patrice WETISCHEK, Louis ALEXANDRENNE, Alain VANTREPOTTE,
Chantal GAUTIER, Françoise LORIOT, Jean PERRAULT, Corinne
PIETRASZKIEWIECZ, Fatima TORCHI, Karine DOLCZEWSKI, Sabrina
ZIANE, Philippe REPERT, Neige-Line DEQUIDT, Audrey OUSSKOU,
Conseillers Municipaux.*****

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : MM.Maurice BERNARD
(procuration à Alain ROGER), Valérie SIKORA (procuration à Sabine
FINEZ), Joëlle COCHEZ (procuration à Neige-Line DEQUIDT),
Yannick NOWAK (procuration à Philippe REPERT), Jean-Marc LEBAS
(procuration à Freddy MIETTE), Conseillers Municipaux.*****

Monsieur Alain VANTREPOTTE a été désigné secrétaire de séance
et a accepté de remplir les fonctions.*****

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que l'équipe enseignante
de l'école primaire Jean Rostand a décidé d'organiser une sortie le
vendredi 17 mai 2024 au Musée ARKEOS de Douai.

Cette sortie permettra d'aborder et de découvrir les techniques et
savoir-faire a ainsi que les cultures et des modes de vie correspondant à
différentes époques.

- Ateliers « fouilles archéologiques et blason médiéval, visite libre
du parc extérieur du musée ».

Cette sortie concernera, les deux classes de CE2 de Mme ANSART
et Mme NOWAK-LELONG, soit 46 élèves.

L'équipe éducative sera composée 5 personnes (2 Enseignants + 1
AHEH et 2 parents).

Budget prévisionnel :

* **Dépenses** :

Activités animation / Matériel

360,00 euros

Transport aller / retour

320,00 euros

Dépenses totales

680,00 euros

Accusé de réception en préfecture
062-216206284-20240318-10-13mars24-DE
Date de rétrotransmission : 19/03/2024
Date de télétransmission : 19/03/2024

*** Recettes :**

Participation des familles via le marché de Noël	205,20 euros
Demande de subvention exceptionnelle à la commune à hauteur de 4 € / enfant	184,00 euros
Ressources écoles / coopérative OCCE	290,80 euros

Recettes totales 680,00 euros

- Fixant la participation à 4 euros /enfant soit 184 euros, au titre de l'année 2023/2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI l'exposé de son Président,
AUTORISE Monsieur Le Maire à octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 184 €.

DIT que les dépenses seront imputées sur le budget 2024.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et ans susdits. (suivent les signatures). Pour extrait certifié conforme, Noyelles-sous-Lens, le 14 mars 2024.

LE MAIRE,

A.ROGER

Acte classé

11-13mars24

1 2 3 4 5 6
En préparation Pour signature Prêt à transmettre En attente retour
Préfecture AR reçu > Classé <

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-03-19T14-16-46.01 (MI251717901)

Identifiant unique de l'acte : 062-216206284-20240318-11-13mars24-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Création groupement de commandes en vue de la passation
marché assurances

Date de décision : 18/03/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : Création groupement de commandes en Multicanal : Non
vue de la passation marché
assurances.PDF

Annuler

Préparé	Date 18/03/24 à 15:42	Par <u>VALIN Virginie</u>
Demande de signature	Date 18/03/24 à 15:42	Par <u>VALIN Virginie</u>
Signé	Date 19/03/24 à 11:35	Par <u>ROGER Alain</u>
Transmis	Date 19/03/24 à 14:16	Par <u>VALIN Virginie</u>
Accusé de réception	Date 19/03/24 à 14:23	
Classé	Date 20/03/24 à 10:18	Par <u>VALIN Virginie</u>

Publication le : 20/03/24

Executoire le : 20/03/24

Département
du
PAS-de-CALAIS

VILLE DE NOYELLES-sous-LENS

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 13 mars 2024

Arrondissement
de LENS

L'an deux mille vingt quatre, le 13 mars, *****

Le Conseil Municipal de la Ville de NOYELLES-sous-LENS s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M.ROGER Alain, Maire, à la suite de la convocation adressée le
07 mars 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
conformément aux articles L2121-10, 2121-11 et 2121-12 du Code des
Collectivités Territoriales. *****

OBJET

**Création d'un
groupement de
commandes en vue de la
passation d'un marché
d'assurances**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Sandra
BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Sabine FINEZ, Philippe
CERF, Marie-Hélène GUEYDON, Freddy MIETTE, Emmanuelle
DHONDT, Jérôme CARON, Adjoints, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN,
Patrice WETISCHEK, Louis ALEXANDRENNE, Alain VANTREPOTTE,
Chantal GAUTIER, Françoise LORIOT, Jean PERRAULT, Corinne
PIETRASZKIEWIECZ, Fatima TORCHI, Karine DOLCZEWSKI, Sabrina
ZIANE, Philippe REPERT, Neige-Line DEQUIDT, Audrey OUSSKOU,
Conseillers Municipaux. *****

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : MM.Maurice BERNARD
(procuration à Alain ROGER), Valérie SIKORA (procuration à Sabine
FINEZ), Joëlle COCHEZ (procuration à Neige-Line DEQUIDT),
Yannick NOWAK (procuration à Philippe REPERT), Jean-Marc LEBAS
(procuration à Freddy MIETTE), Conseillers Municipaux. *****

Monsieur Alain VANTREPOTTE a été désigné secrétaire de séance
et a accepté de remplir les fonctions. *****

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de réaliser
des économies d'échelle et pour encourager la mutualisation des procédures
de marchés, les communes de Noyelles-sous-Lens, de Loison-sous-Lens, de
Hulluch et de Harnes et son CCAS ont souhaité s'associer pour passer un
marché public d'assurance (dommages aux biens, flotte automobile,
protection juridique et responsabilité civile).

Cet engagement prend la forme d'une convention de groupement qui
définit ses modalités de fonctionnement. Elle doit être signée par ses
membres.

- Un de ses membres en sera le coordonnateur. Le coordonnateur est
chargé de signer et de notifier les marchés aux autres membres.

Accusé de réception en préfecture
062-216206284-20240318-11-13mars24-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

L'exécution de ces marchés est assurée par chaque membre du groupement en fonction de ses besoins propres.

- Cette convention précise également la création d'une commission d'appel d'offre qui sera présidée par le Maire de la commune coordinatrice.

Considérant qu'afin de faciliter la gestion du marché de prestation de service d'assurance, de permettre des économies d'échelle et de favoriser la mutualisation des procédures de passation des marchés, les communes de Noyelles sous Lens, de Loison sous Lens, de Hulluch, de Harnes et son CCAS souhaitent passer un groupement de commande,

Vu l'article 8 du Code des Marchés Publics,

Considérant qu'une convention constitutive doit être établie entre les parties et qu'une commission d'appel d'offre de groupement doit être instaurée,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de décider la mise en place d'un groupement de commandes avec les communes de Noyelles sous Lens, de Loison sous Lens, de Hulluch, et de Harnes et son CCAS dans le cadre de la passation du marché de prestation de service d'assurance,
- d'accepter d'être le coordonnateur du groupement de commande,
- d'accepter les termes de la convention,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande,
- d'avancer les frais de fonctionnement du groupement lesquels sont répartis à parts égales entre les collectivités concernées,
- de décider que Monsieur le Maire de Noyelles-sous-Lens sera président de la commission d'appel d'offre du groupement, suppléé par l'adjoint au Maire en charge du logement et de l'urbanisme, Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

Le Conseil Municipal,
OUI l'exposé de son Président,
AUTORISE Monsieur Le Maire à :

- de décider la mise en place d'un groupement de commandes avec les communes de Noyelles sous Lens, de Loison sous Lens, de Hulluch, et de Harnes et son CCAS dans le cadre de la passation du marché de prestation de service d'assurance,

- d'accepter d'être le coordonnateur du groupement de commande,

- d'accepter les termes de la convention,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande,

- d'avancer les frais de fonctionnement du groupement lesquels sont répartis à parts égales entre les collectivités concernées,

- de décider que Monsieur le Maire de Noyelles-sous-Lens sera président de la commission d'appel d'offre du groupement, suppléé par l'adjoint au Maire en charge du logement et de l'urbanisme, Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK

- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

DIT que les dépenses seront imputées au budget de l'exercice 2024 et des années suivantes.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et ans susdits. (suivent les signatures). Pour extrait certifié conforme, Noyelles-sous-Lens, le 14 mars 2024.

LE MAIRE,

A.ROGER

Accusé de réception en préfecture
062-216206284-20240318-11-13mars24-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

Acte classé

12-13mars24

1 En préparation 2 Pour signature 3 Prêt à transmettre 4 En attente retour
Préfecture 5 AR reçu 6 > Classé <

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-03-19T14-16-46.02 (MI251717905)

Identifiant unique de l'acte : 062-216206284-20240318-12-13mars24-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Renouvellement du contrat développement séjours enfants

Date de décision : 18/03/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.1. Enseignement

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [Renouvellement du contrat
développement séjours enfants.PDF](#)

Multicanal : Non

Annuler		
Préparé	Date 18/03/24 à 15:42	Par VALIN Virginie
Demande de signature	Date 18/03/24 à 15:42	Par VALIN Virginie
Signé	Date 19/03/24 à 11:35	Par ROGER Alain
Transmis	Date 19/03/24 à 14:16	Par VALIN Virginie
Accusé de réception	Date 19/03/24 à 14:23	
Classé	Date 20/03/24 à 10:27	Par VALIN Virginie

Publication le : 20/03/24

Executoire le : 20/03/24

Département
du
PAS-de-CALAIS

VILLE DE NOYELLES-sous-LENS

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 13 mars 2024

Arrondissement
de LENS

L'an deux mille vingt quatre, le 13 mars, *****

Le Conseil Municipal de la Ville de NOYELLES-sous-LENS s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M.ROGER Alain, Maire, à la suite de la convocation adressée le
07 mars 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
conformément aux articles L2121-10, 2121-11 et 2121-12 du Code des
Collectivités Territoriales.*****

OBJET

Renouvellement du
contrat

« Développement
séjours enfants »

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Sandra
BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Sabine FINEZ, Philippe
CERF, Marie-Hélène GUEYDON, Freddy MIETTE, Emmanuelle
DHONDT, Jérôme CARON, Adjoints, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN,
Patrice WETISCHEK, Louis ALEXANDRENNE, Alain VANTREPOTTE,
Chantal GAUTIER, Françoise LORIOT, Jean PERRAULT, Corinne
PIETRASZKIEWIECZ, Fatima TORCHI, Karine DOLCZEWSKI, Sabrina
ZIANE, Philippe REPERT, Neige-Line DEQUIDT, Audrey OUSSKOU,
Conseillers Municipaux.*****

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : MM.Maurice BERNARD
(procuration à Alain ROGER), Valérie SIKORA (procuration à Sabine
FINEZ), Joëlle COCHEZ (procuration à Neige-Line DEQUIDT),
Yannick NOWAK (procuration à Philippe REPERT), Jean-Marc LEBAS
(procuration à Freddy MIETTE), Conseillers Municipaux.*****

Monsieur Alain VANTREPOTTE a été désigné secrétaire de séance
et a accepté de remplir les fonctions.*****

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du
21 février 2024 concernant le financement de 45 places pour les séjours
colonies. La CAF a depuis notifié à la commune l'octroi de 20 places
supplémentaires, portant le total à 65 places.

Le précédent contrat étant arrivé à échéance le 31 décembre 2023, la
signature d'une convention de renouvellement permettra de finaliser les
engagements respectifs entre La Caisse d'Allocations Familiales et la
collectivité du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025.

65 places seront donc financées pour les séjours hiver et été en 2024
et en 2025.

Pour Rappel :

La Caisse d'Allocation Familiale cofinance à 50 % de la dépense
nette municipale, après déduction de l'Aide aux Temps Libres, sur les
séjours dont le coût sera plafonné à 850,00 par séjour et par enfant.

Accusé de réception en préfecture
062-216206284-20240318-12-13mars24-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

Le Conseil Municipal,
OUI l'exposé de son Président,
AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le renouvellement du
contrat développement séjours enfants.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et ans susdits. (suivent les signatures). Pour extrait certifié conforme, Noyelles-sous-Lens, le 14 mars 2024.

LE MAIRE,

A.ROGER

Acte classé

13-13mars24

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	AR reçu	> Classé <

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-03-19T14-16-46.05 (MI251717911)

Identifiant unique de l'acte : 062-216206284-20240318-13-13mars24-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Maisons et Cités - cession logement locatif - 46 rue de Guéret
Date de décision : 18/03/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.2. Alienations
3.2.2. Biens mobiliers

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : Maisons et Cités - cession logement locatif - 46 rue de Guéret.PDF

Multicanal : Non

Annuler

Préparé

Date 18/03/24 à 15:43

Par VALIN Virginie

Demande de signature

Date 18/03/24 à 15:43

Par VALIN Virginie

Signé

Date 19/03/24 à 11:35

Par ROGER Alain

Transmis

Date 19/03/24 à 14:16

Par VALIN Virginie

Accusé de réception

Date 19/03/24 à 14:23

Classé

Date 20/03/24 à 10:28

Par VALIN Virginie

Publication le : 20/03/24

Executoire le : 20/03/24

Département
du
PAS-de-CALAIS

VILLE DE NOYELLES-sous-LENS

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 13 mars 2024

Arrondissement
de LENS

L'an deux mille vingt quatre, le 13 mars, *****

Le Conseil Municipal de la Ville de NOYELLES-sous-LENS s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M.ROGER Alain, Maire, à la suite de la convocation adressée le
07 mars 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
conformément aux articles L2121-10, 2121-11 et 2121-12 du Code des
Collectivités Territoriales.*****

OBJET

Maisons et Cités

Cession d'un logement
social locatif

46 rue de Guéret

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Sandra
BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Sabine FINEZ, Philippe
CERF, Marie-Hélène GUEYDON, Freddy MIETTE, Emmanuelle
DHONDT, Jérôme CARON, Adjoints, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN,
Patrice WETISCHEK, Louis ALEXANDRENNE, Alain VANTREPOTTE,
Chantal GAUTIER, Françoise LORIOT, Jean PERRAULT, Corinne
PIETRASZKIEWIECZ, Fatima TORCHI, Karine DOLCZEWSKI, Sabrina
ZIANE, Philippe REPERT, Neige-Line DEQUIDT, Audrey OUSSKOU,
Conseillers Municipaux.*****

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : MM.Maurice BERNARD
(procuration à Alain ROGER), Valérie SIKORA (procuration à Sabine
FINEZ), Joëlle COCHEZ (procuration à Neige-Line DEQUIDT),
Yannick NOWAK (procuration à Philippe REPERT), Jean-Marc LEBAS
(procuration à Freddy MIETTE), Conseillers Municipaux.*****

Monsieur Alain VANTREPOTTE a été désigné secrétaire de séance
et a accepté de remplir les fonctions.*****

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que Maisons et
Cités souhaite procéder à la cession d'un logement locatif situé 46 rue de
Guéret.

Le prix de vente de cet immeuble est fixé à 85 500 € pour les
locataires du groupe et à 90 000 € pour les tiers.

Conformément aux articles L443-7 et suivants du code de la
construction et de l'habitation, le Conseil Municipal doit être consulté afin
d'émettre un avis sur cette cession, en tant que commune d'implantation du
logement.

Monsieur Le Maire sollicite donc l'avis de l'assemblée délibérante.

Accusé de réception en préfecture
062-216206284-20240318-13-13mars24-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

Le Conseil Municipal,
OUI l'exposé de son Président,
AUTORISE Monsieur Le Maire à céder la logement locatif sis
46 rue de Guéret.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et ans susdits. (suivent les signatures). Pour extrait certifié conforme, Noyelles-sous-Lens, le 14 mars 2024.

LE MAIRE,

A.ROGER

Acte classé

14-13mars24

1 En préparation 2 Pour signature 3 Prêt à transmettre 4 En attente retour Préfecture 5 AR reçu 6 > Classé <

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-03-19T14-16-46.03 (MI251717907)

Identifiant unique de l'acte : 062-216206284-20240318-14-13mars24-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Acquisition 90 rue Sadi Carnot

Date de décision : 18/03/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.1. Acquisitions
3.1.2. Biens mobiliers

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : Acquisition 90 rue Sadi Carnot.PDF

Multicanal : Non

Annuler

Préparé

Demande de signature

Signé

Transmis

Accusé de réception

Classé

Date 18/03/24 à 15:44

Date 18/03/24 à 15:44

Date 19/03/24 à 11:35

Date 19/03/24 à 14:16

Date 19/03/24 à 14:23

Date 20/03/24 à 10:31

Par VALIN Virginie

Par VALIN Virginie

Par ROGER Alain

Par VALIN Virginie

Par VALIN Virginie

Publication le : 20/03/24

Executoire le : 20/03/24

Département
du
PAS-de-CALAIS

VILLE DE NOYELLES-sous-LENS

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 13 mars 2024

Arrondissement
de LENS

L'an deux mille vingt quatre, le 13 mars,*****

Le Conseil Municipal de la Ville de NOYELLES-sous-LENS s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M.ROGER Alain, Maire, à la suite de la convocation adressée le
07 mars 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
conformément aux articles L2121-10, 2121-11 et 2121-12 du Code des
Collectivités Territoriales.*****

OBJET

Acquisition du logement

90 rue Sadi Carnot

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Sandra
BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Sabine FINEZ, Philippe
CERF, Marie-Hélène GUEYDON, Freddy MIETTE, Emmanuelle
DHONDT, Jérôme CARON, Adjoints, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN,
Patrice WETISCHEK, Louis ALEXANDRENNE, Alain VANTREPOTTE,
Chantal GAUTIER, Françoise LORIOT, Jean PERRAULT, Corinne
PIETRASZKIEWIECZ, Fatima TORCHI, Karine DOLCZEWSKI, Sabrina
ZIANE, Philippe REPERT, Neige-Line DEQUIDT, Audrey OUSSKOU,
Conseillers Municipaux.*****

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : MM. Maurice BERNARD
(procuration à Alain ROGER), Valérie SIKORA (procuration à Sabine
FINEZ), Joëlle COCHEZ (procuration à Neige-Line DEQUIDT),
Yannick NOWAK (procuration à Philippe REPERT), Jean-Marc LEBAS
(procuration à Freddy MIETTE), Conseillers Municipaux.*****

Monsieur Alain VANTREPOTTE a été désigné secrétaire de séance
et a accepté de remplir les fonctions.*****

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il y a lieu
d'acquérir une maison d'habitation de 100 m² située sur la parcelle AB 405
afin de compléter le périmètre de l'emprise foncière « centre-ville » dans le
cadre d'une opération d'ensemble composée des parcelles AB 403 –
AB 404 – AB 406 – AB 407 – AB 408.

Ce bien d'une superficie de 418 m² a été évalué par le Service du
Domaine au prix de 92 500 €.

Madame DHONDT Liliane, propriétaire de ce bien, a accepté la
vente au prix de 90 000 €.

Accusé de réception en préfecture
062-216206284-20240318-14-13mars24-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

Le Conseil Municipal,
OUI l'exposé de son Président,
AUTORISE Monsieur Le Maire à acquérir le logement, 90 rue Sadi
Carnot pour la somme de 90 000 €.

DIT que les dépenses seront imputées au budget de l'exercice 2024.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous			4
TOTAL	25		4

Adopté à la majorité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et ans susdits. (suivent les signatures). Pour extrait certifié conforme, Noyelles-sous-Lens, le 14 mars 2024.

LE MAIRE,

A.ROGER

Accusé de réception en préfecture
062-216206284-20240318-14-13mars24-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

Acte classé

15-13mars24

1 En préparation 2 Pour signature 3 Prêt à transmettre 4 En attente retour
Préfecture 5 AR reçu 6 > Classé <

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-03-19T14-16-46.04 (MI251717909)

Identifiant unique de l'acte : 062-216206284-20240318-15-13mars24-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Mise à disposition voiries et espaces publics au profit
de la CALL - zone activités AVERLENS

Date de décision : 18/03/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public
3.5.8. Autres

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : Mise à disposition voiries et espaces
publics au profit de la CALL - zone
activités AVERLENS.PDF

Multicanal : Non

Annuler

Préparé

Demande de signature

Signé

Transmis

Accusé de réception

Classé

Date 18/03/24 à 15:44

Date 18/03/24 à 15:44

Date 19/03/24 à 11:35

Date 19/03/24 à 14:16

Date 19/03/24 à 14:23

Date 20/03/24 à 10:33

Par VALIN Virginie

Par VALIN Virginie

Par ROGER Alain

Par VALIN Virginie

Par VALIN Virginie

Publication le : 20/03/24

Executoire le : 20/03/24

Département
du
PAS-de-CALAIS

VILLE DE NOYELLES-sous-LENS

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 13 mars 2024

Arrondissement
de LENS

L'an deux mille vingt quatre, le 13 mars,*****

Le Conseil Municipal de la Ville de NOYELLES-sous-LENS s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M.ROGER Alain, Maire, à la suite de la convocation adressée le
07 mars 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
conformément aux articles L2121-10, 2121-11 et 2121-12 du Code des
Collectivités Territoriales.*****

OBJET

Mise à disposition des
voiries et espaces
publics au profit de la
Communauté
d'Agglomération de
Lens-Liévin

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Sandra
BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Sabine FINEZ, Philippe
CERF, Marie-Hélène GUEYDON, Freddy MIETTE, Emmanuelle
DHONDT, Jérôme CARON, Adjoint, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN,
Patrice WETISCHEK, Louis ALEXANDRENNE, Alain VANTREPOTTE,
Chantal GAUTIER, Françoise LORIOT, Jean PERRAULT, Corinne
PIETRASZKIEWIECZ, Fatima TORCHI, Karine DOLCZEWSKI, Sabrina
ZIANE, Philippe REPERT, Neige-Line DEQUIDT, Audrey OUSSKOU,
Conseillers Municipaux.*****

Zone d'activités
AVERLENS

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : MM. Maurice BERNARD
(procuration à Alain ROGER), Valérie SIKORA (procuration à Sabine
FINEZ), Joëlle COCHEZ (procuration à Neige-Line DEQUIDT),
Yannick NOWAK (procuration à Philippe REPERT), Jean-Marc LEBAS
(procuration à Freddy MIETTE), Conseillers Municipaux.*****

Monsieur Alain VANTREPOTTE a été désigné secrétaire de séance
et a accepté de remplir les fonctions.*****

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1^{er}
janvier 2017, en application de la loi NOTRe du 7 août 2015, la
Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, exerce de plein droit, en
lieu et place des communes membres, la compétence « création,
aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle,
commerciale, tertiaire, artisanale, touristique et portuaire ou aéroportuaire.

C'est à ce titre que la Zone d'Activités Averlens à Noyelles-sous-
Lens est transférée à l'établissement intercommunal.

Pour exercer pleinement cette compétence, il convient que la CALL
signe, avec la municipalité, une convention de mise à disposition
concernant les voiries et espaces publics de cette zone d'activités, tels qu'ils
sont repris sous teinte orangée au plan ci-dessous.

Ces voiries et espaces publics font partie du domaine public de la
commune, soit suite à une procédure de classement, soit suite à un
classement « de fait », compte tenu de leur affectation et des aménagements
spéciaux réalisés.

Il informe l'assemblée que la convention a pour objet de définir les
modalités de la mise à disposition des voiries et espaces publics de la Zone
d'Activités Averlens par la commune au profit de la CALL.

La mise à disposition des voiries et espaces publics de la commune
à la CALL s'effectue à titre gratuit.

Accusé de réception en préfecture
062-216206284-20240318-15-13mars24-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Copie de l'acte en préfecture 0603242

Le Conseil Municipal,
OUI l'exposé de son Président,
AUTORISE Monsieur Le Maire à signer une convention de mise à disposition concernant les voiries et espaces publics de cette zone d'activités,

DIT que les dépenses seront imputées au budget de l'exercice 2024.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et ans susdits. (suivent les signatures). Pour extrait certifié conforme, Noyelles-sous-Lens, le 14 mars 2024.

LE MAIRE,

A.ROGER

Acte classé

16-13mars24

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	AR reçu	> Classé <

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-03-19T14-16-47.01 (MI251717914)

Identifiant unique de l'acte : 062-216206284-20240318-16-13mars24-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : MOTION - pour le maintien du versement annuel de 9 millions euros issus des recettes SIZIAF à la CALL

Date de décision : 18/03/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalite

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : MOTION - pour le maintien du versement annuel de 9 millions euros issus des recettes SIZIAF à la CALL.PDF Multicanal : Non

Annuler

Préparé	Date 18/03/24 à 15:46	Par <u>VALIN Virginie</u>
Demande de signature	Date 18/03/24 à 15:46	Par <u>VALIN Virginie</u>
Signé	Date 19/03/24 à 11:35	Par <u>ROGER Alain</u>
Transmis	Date 19/03/24 à 14:16	Par <u>VALIN Virginie</u>
Accusé de réception	Date 19/03/24 à 14:23	
Classé	Date 20/03/24 à 10:34	Par <u>VALIN Virginie</u>

Publication le : 20/03/24

Executoire le : 20/03/24

Département
du
PAS-de-CALAIS

VILLE DE NOYELLES-sous-LENS

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 13 mars 2024

Arrondissement
de LENS

L'an deux mille vingt quatre, le 13 mars,*****

Le Conseil Municipal de la Ville de NOYELLES-sous-LENS s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M.ROGER Alain, Maire, à la suite de la convocation adressée le
07 mars 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
conformément aux articles L2121-10, 2121-11 et 2121-12 du Code des
Collectivités Territoriales.*****

OBJET

MOTION

« POUR »
maintien du versement
annuel de
9 millions d'euros
issus des recettes
fiscales du SIZIAF à la
Communauté
d'Agglomération de
Lens-Liévin

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Sandra
BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Sabine FINEZ, Philippe
CERF, Marie-Hélène GUEYDON, Freddy MIETTE, Emmanuelle
DHONDT, Jérôme CARON, Adjoints, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN,
Patrice WETISCHEK, Louis ALEXANDRENNE, Alain VANTREPOTTE,
Chantal GAUTIER, Françoise LORIOT, Jean PERRAULT, Corinne
PIETRASZKIEWIECZ, Fatima TORCHI, Karine DOLCZEWSKI, Sabrina
ZIANE, Philippe REPERT, Neige-Line DEQUIDT, Audrey OUSSKOU,
Conseillers Municipaux.*****

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : MM. Maurice BERNARD
(procuration à Alain ROGER), Valérie SIKORA (procuration à Sabine
FINEZ), Joëlle COCHEZ (procuration à Neige-Line DEQUIDT),
Yannick NOWAK (procuration à Philippe REPERT), Jean-Marc LEBAS
(procuration à Freddy MIETTE), Conseillers Municipaux.*****

Monsieur Alain VANTREPOTTE a été désigné secrétaire de séance
et a accepté de remplir les fonctions.*****

✓
Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le mardi 20
février 2024, les élus de la Communauté d'Agglomération de Béthune-
Bruay, Artois Lys Romane (CABBLR) ont voté, dans leur grande majorité,
contre le maintien du versement annuel de 9 millions d'euros issus des
recettes fiscales du SIZIAF à la Communauté d'Agglomération de Lens-
Liévin (CALL).

Cette décision intervient après l'implantation récente de l'usine de
batteries ACC cofinancée par la CALL à hauteur de 9 millions d'euros et qui
devrait amener des recettes fiscales supplémentaires substantielles à partir de
2027.

Le principe du partage de la fiscalité entre les membres de CABBALR et
de la CALL, peu importe sa formalisation, existe depuis 1967 et la création du
SIZIAF.

Bien avant la création des intercommunalités, vingt communes (dont 7
sur la CALL) avaient osé investir pour le renouveau économique de ce territoire
alors en pleine crise.

Cette prise de risque, courageuse, a porté et porte toujours ses fruits. Au
fur et à mesure de l'évolution des compétences en développement économique et
de la structuration des agglomérations, les 20 communes qui avaient osé investir
sur le renouveau économique de ce territoire, se sont réparties sur deux
agglomérations et la répartition des ressources fiscales, désormais perçues au
niveau intercommunal, a suivi cette évolution.

Accuse de réception en préfecture
062-216206284-20240318-16-13mars24-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

Car oui, c'est une évolution notable depuis. Le Parc des Industries Artois Flandres se développe. Il produit de la richesse, beaucoup de richesses... Désormais en très grande partie, n'en déplaie, au bénéfice exclusif de la CABBALR.

C'est avec une grande colère et une profonde déception que nous apprenons cette décision qui remet en cause la stabilité financière de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Nous nous battons contre le cynisme de la décision prise par nos voisins motivés par leurs intérêts personnels et financiers, ne prenant absolument pas en compte l'impact pour la CALL.

À l'heure où la solidarité entre élus n'a jamais été aussi importante (agressions, catastrophes naturelles sur l'ensemble de notre territoire...) la CABBALR fait un bras d'honneur sans trembler à ses voisins de la CALL.

Nous constatons que les grands discours appelant à l'unité sont des façades qui se fissurent dès que l'on peut servir ses intérêts personnels.

Soyez sûrs que les 36 communes de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin feront face comme un seul homme pour dénoncer cette décision injuste.

Que ceux qui veulent nous faire mettre un genou à terre s'attendent à trouver du répondant.

Monsieur Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

OUI l'exposé de son Président,

EMET UN AVIS FAVORABLE « POUR » le maintien du versement annuel de 9 millions d'euros issus des recettes fiscales du SIZIAF à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL).

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et ans susdits. (suivent les signatures). Pour extrait certifié conforme, Noyelles-sous-Lens, le 14 mars 2024.

LE MAIRE,

A.ROGER

Accusé de réception en préfecture
062-216206284-20240318-16-13mars24-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

Acte classé

17-13mars24

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	AR reçu	> Classé <

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-03-19T14-16-47.00 (MI251717913)

Identifiant unique de l'acte : 062-216206284-20240318-17-13mars24-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Maintien de l'organisation des temps scolaires (OTS)

Date de décision : 18/03/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.1. Enseignement
8.1.4. Autres

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : Maintien de l'organisation des temps scolaires (OTS).PDF

Multicanal : Non

Annuler

Préparé

Date 18/03/24 à 15:46

Par VALIN Virginie

Demande de signature

Date 18/03/24 à 15:46

Par VALIN Virginie

Signé

Date 19/03/24 à 11:35

Par ROGER Alain

Transmis

Date 19/03/24 à 14:16

Par VALIN Virginie

Accusé de réception

Date 19/03/24 à 14:23

Classé

Date 20/03/24 à 10:36

Par VALIN Virginie

Publication le : 20/03/24

Executoire le : 20/03/24

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 13 mars 2024

Arrondissement
de LENS

L'an deux mille vingt quatre, le 13 mars, *****

Le Conseil Municipal de la Ville de NOYELLES-sous-LENS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M.ROGER Alain**, Maire, à la suite de la convocation adressée le **07 mars 2024** dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, conformément aux articles L2121-10, 2121-11 et 2121-12 du Code des Collectivités Territoriales.*****

OBJET

**Maintien de l'organisation
des temps scolaires (OTS)
actuelle pour l'ensemble des
écoles de la commune à
compter de la rentrée de
septembre 2023-2024**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Sandra BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Sabine FINEZ, Philippe CERF, Marie-Hélène GUEYDON, Freddy MIETTE, Emmanuelle DHONDT, Jérôme CARON, Adjoints, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Patrice WETISCHEK, Louis ALEXANDRENNE, Alain VANTREPOTTE, Chantal GAUTIER, Françoise LORIOT, Jean PERRAULT, Corinne PIETRASZKIEWIECZ, Fatima TORCHI, Karine DOLCZEWSKI, Sabrina ZIANE, Philippe REPERT, Neige-Line DEQUIDT, Audrey OUSSKOU, Conseillers Municipaux.*****

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : MM.Maurice BERNARD (procuration à Alain ROGER), Valérie SIKORA (procuration à Sabine FINEZ), Joëlle COCHEZ (procuration à Neige-Line DEQUIDT), Yannick NOWAK (procuration à Philippe REPERT), Jean-Marc LEBAS (procuration à Freddy MIETTE), Conseillers Municipaux.*****

Monsieur Alain VANTREPOTTE a été désigné secrétaire de séance et a accepté de remplir les fonctions.*****

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les organisations des temps scolaires arrêtées par délibération en date du 02 juin 2021 arrive à terme et qu'il y a lieu de les renouveler.

Après concertation de l'ensemble des équipes éducatives de la commune et après validation « Pour le maintien des horaires actuels de l'organisation des temps scolaire lors des conseils des écoles », la proposition d'organisation de la semaine scolaire précisant les horaires d'enseignement et s'inscrivant dans le cadre dérogatoire aux principes nationaux d'organisation reste la même qu'actuellement, à savoir :

- Écoles maternelles BASLY et CERF HANOTEL :

De 8h20 à 11h20 et de 13h20 à 16h20.

- École élémentaire Jean-Rostand :

De 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

- Groupe scolaire Jean-Martin :

De 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Actes de réception en préfecture
662 2162024-20240318-17-13mars24-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI l'exposé de son Président,
MAINTIEN l'organisation des temps scolaires actuelle pour
l'ensemble des écoles de la commune à compter de la rentrée de
septembre 2023-2024 ainsi que les deux années qui s'en suivront,
c'est à dire 2024-2025 et 2025-2026.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	3		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et ans susdits. (suivent les signatures). Pour extrait certifié conforme, Noyelles-sous-Lens, le 14 mars 2024.

LE MAIRE,

A.ROGER